



## Reprise du travail tombant sur un jour de congé

Par **Herivaux Sandra**, le **29/03/2017** à **14:24**

Bonjour,

J'ai beau me renseigner un peu partout sur internet et en lisant différents textes de loi, mais je ne trouve pas de réponse à mon problème.

Je suis en arrêt maladie depuis plus de 30 jours, cet arrêt se terminant le vendredi 7 avril 2017, je suis censée reprendre le travail le lundi 10 avril.

Or, avant mon arrêt, j'avais posé 3 jours de congés payés (qui ont été validés) du 10 au 12 avril.

Mon employeur peut-il m'obliger à passer une visite médicale de reprise (délai de 8 jours à compter de "la reprise du travail") pendant ces 3 jours de congés ? Ou, doit-il attendre la fin de mes congés, soit à partir du 13 avril ?

D'ailleurs, "la reprise du travail" est-elle effective lorsqu'on est en congés payés, ou doit-elle courir à compter du 13 avril ?

Par avance, je vous remercie.

Par **P.M.**, le **29/03/2017** à **19:08**

Bonjour,

Vous pourriez aussi demander à l'employeur d'organiser la visite de reprise avant que vous n'ayez à vous présenter au travail...

Théoriquement pour interrompre la suspension du contrat de travail par l'arrêt-maladie, vous devez passer la visite de reprise avant de prendre des congés payés à moins que l'employeur vous y autorise par écrit...

Par **Herivaux Sandra**, le **30/03/2017** à **20:46**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Malheureusement j'ai déjà prévu d'accueillir de la famille pendant ces congés, qui avaient été

validés avant mon arrêt. Rien n'empêche mon employeur de faire passer ma visite après ces congés, car il sera toujours dans les temps par rapport aux 8 jours à compter de la reprise. J'espère ne pas avoir de reproches à ce niveau là...

Merci.